



Compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2017

Présents : GUILLET Nelly – JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis - REGGIANNI Isabelle - GAMONET VIDAL Nicole - ANTRESSANGLE Magalie - BARBIER Marlène

Excusé(s) : TESTON Jonathan- - PONCON Johann

Secrétaire de séance : REGGIANNI Isabelle

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey Charrasson- Mireille Fabre-

L'ordre du jour a appelé les points suivants :

1. Forêt : Programmation 2017 (Affouages / Travaux Forestiers/ Ventes)
2. Borne de camping car : délibération modification régie / tarif
3. Fête du village : point d'avancement du projet
4. Convention Plan Numérique Ecole
5. Finances
 - a. Approbation comptes de gestions 2016 Budget Principal- Budgets annexes (Eau – Assainissement)
 - b. Vote des taxes
 - c. Vote des subventions aux Associations
 - d. Vote des budgets primitifs principal (Commune) et annexes (Eau et assainissement)
6. Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie
7. Local Orange : proposition de cession d'Orange à la commune
8. Bâtiments communaux: grille tarifaire location salle des Fêtes
9. Comptes rendus réunions : CA Gélinotte – Réunion Eolien PNRV – Comité Syndical PNRV- SDED éclairage public – Epora - CCID - Veolia - AG groupement de Font d'Urle-CCRV (Bureau, conseil communautaire, commissions)
10. Elections présidentielles : organisation du bureau de vote
11. Infos diverses : site internet – Vassivain – Aménagement jardin de ville (...)

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Thomas Ottenheimer précise que lors de ce Conseil Municipal, les élus vont être amenés à voter les budgets de la commune. Le contexte déjà difficile se complique davantage encore cette année avec non seulement la poursuite de la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), commune à toutes les collectivités, mais aussi et surtout la suppression désormais totale de la dotation Bourg Centre. Ce sont 20 000 Euros supplémentaires de dotations en moins par rapport à 2016 et 50 000 Euros par rapport à 2015. Avec de telles baisses, les marges de manœuvres sont inexistantes.

Dans ce contexte, Thomas Ottenheimer précise que le Conseil Municipal ne doit pas relâcher ses efforts pour relever les défis, vaincre les difficultés et préparer l'avenir et lance un appel à toutes les bonnes volontés pour aider le village à réussir la transition dans laquelle il est engagé. Le redressement financier opéré l'an passé est une première récompense des efforts engagés. Mais, le Conseil Municipal, malgré toute sa bonne volonté, et les associations, malgré tout leur dévouement, ne réussiront pas seuls. Et ses efforts seront vains s'ils ne sont

pas partagés. Il appartient donc à tous d'y contribuer et plus que jamais nous devons agir ensemble, en confiance, en mutualisant nos efforts et en privilégiant le sens collectif. Ce n'est pas de la réussite du Conseil Municipal ni de celle de son Maire dont il est question, c'est de la réussite du village.

Avant de voter les budgets, le Conseil Municipal est amené à valider prioritairement la programmation ONF, la borne de camping car, la participation au financement de la fête du village, le projet numérique de l'école, le vote des taxes et les subventions des associations.

1. Forêt : Programmation 2017 (Affouages / Travaux Forestiers/ Ventes)

T Ottenheimer fait part au Conseil Municipal de la lettre de l'office national des forêts, il rappelle que la commission environnement a été consultée sur ces propositions.

Il propose donc au Conseil Municipal de valider les propositions suivantes à savoir : la mise en vente sur pied des coupes dans les parcelles n° 20-27-32 et l'exploitation en régie pour la parcelle 9 pour un volume estimé à 840 m³ ainsi que pour les chablis de la forêt communale issus des parcelles diverses pour un volume de 130m³

Par ailleurs, il propose au conseil Municipal d'entériner les travaux suivants : Travaux d'infrastructure pour un montant de 1210.00 HT / Travaux de maintenance : Entretien parcellaire – entretien de périmètre pour un montant de 1180.00 €HT Soit pour un montant total de 2390 HT (soit €TTC)

Il rappelle que Les travaux d'infrastructure sur la route des Espelines seront portés via un projet d'investissement sous condition d'obtenir les subventions liées à ce dossier.

Enfin il fait part au Conseil Municipal du choix de réaliser l'affouages 2017 sur la parcelle 24 la grand côte avec un prix de vente de 36.00€ par lot (identique aux années précédentes)

Soumise au vote, ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

2. Borne de camping car : délibération modification régie / tarif

reporter au prochain conseil, l'aire de Service pour les campings cars sera à nouveau opérationnelle à compter du 14 avril 2017.(Weekend end de Pâques)

Des travaux sont prévus ce printemps pour implanter un nouveau système de distribution d'eau potable et d'électricité via une borne qui collectera directement les fonds (via monnayeur à pièces).

Dans l'attente de la pose de cette nouvelle installation, nous maintenons le paiement obligatoire à l'aire de service par le biais de la vente de cartes postales en Mairie ou dans les commerces selon les mêmes modalités que l'an passé.

3. Fête du village : point d'avancement du projet

Lors de leur dernière rencontre, les associations ont proposé d'organiser une réunion publique afin de présenter le projet de fête de village, de lancer un appel aux bénévoles et de motiver les prestataires à participer.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier à cette manifestation à hauteur de 1 000 Euros. Un certain nombre de dépenses a été listé (budget communication, participation au feu d'artifice, prise en charge du concert du dimanche soir ..) et les priorités seront définies en fonction de l'avancement du projet.

Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Convention Plan Numérique Ecole

Il rappelle que le Conseil d'école et le directeur du groupe scolaire ont demandé l'inscription de la commune de Vassieux en Vercors, au plan numérique des collèges.

Le dossier de la commune a été retenu par l'Inspection Académique de Grenoble, la commune peut prétendre à une aide minimale de 2000.00 € (soit 50% de l'investissement).

Un devis pour l'acquisition de ce matériel a été réceptionné à hauteur de 3242.14€ TTC (soit 2701.78€ HT)

Pour finaliser ce financement et percevoir l'aide de l'académie, la commune doit valider une convention de partenariat avec cette dernière.

Le Conseil Municipal entérine l'achat de 6 tablettes,

Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

5. Finances

a. Approbation comptes de gestions 2016 (Budget Principal et budgets Eau et Assainissement

Lors du Conseil Municipal du 07 Mars, les élus avaient voté les comptes administratifs 2016. Les comptes de gestion n'étant pas disponibles, leur vote avait été reporté au Conseil d'avril.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier (Gilles Couiller) établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Après avoir montré la cohérence des comptes de Gestion et des comptes administratifs du budget principal et des budgets eau et assainissement, Thomas Ottenheimer soumet au vote les comptes de gestion. ***Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.***

b. Vote des taxes

Les sombres perspectives liées aux baisses de dotations pousseront naturellement les élus à augmenter fortement les taxes. Toutefois, après échanges entre les conseillers, il est proposé de ne pas augmenter les taxes cette année (comme l'an passé). Cette décision est justifiée par le redressement des comptes à fin 2016 qui ne nous contraint pas à une augmentation dans l'immédiat et par l'incertitude sur l'évolution de la fiscalité de l'intercommunalité et des profonds changements qui vont en découler.

Soumise au vote, cette proposition de stabilité des taxes est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal rappelle toutefois que l'évolution des taxes reste directement liée à l'évolution de la situation financière de la commune. Tous les efforts seront menés par le Conseil pour maintenir la situation financière de la commune et donc réduire l'impact fiscal d'une éventuelle dégradation. Mais les incertitudes sont trop nombreuses pour permettre au Conseil Municipal de s'engager à pérenniser dans le temps cette stabilité des taxes.

Enfin, sur la question fiscale, le Conseil Municipal acte le principe d'une analyse approfondie des modalités de calcul des taxes locales afin d'identifier les différents leviers à sa disposition. Cette analyse sera faite en cours d'année avec les services fiscaux.

c. Vote des subventions aux Associations

Après avoir listé les différentes demandes des associations, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les subventions suivantes :

| | |
|--|-----------------|
| Ecran Mobile- Ligue enseignement | 275.12 € |
| Vercors TV | 50€ |
| Collège Sport Nature (participation aux familles- voyage scolaire 6 ^{ème}) | 160.00€ |
| Telethon- Vassieux Recréations | 200.00€ |
| Association les Yeux Fertiles | 200.00€ |
| VSF | 350.00€ |
| EURO ECOLE | 2000.00€ |
| Total | 3235.12€ |

Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

d. Affectation de résultat

L'opération d'affectation de résultat consiste à affecter les excédents de fonctionnement au budget d'investissement pour financer le budget d'investissement et/ou combler les déficits du budget d'investissement. Cette opération « technique » peut se résumer à un jeu d'écritures comptables entre les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Pour le budget principal, il est proposé d'affecter 50 000 Euros du budget de fonctionnement au budget d'investissement afin de combler une grosse partie du déficit d'investissement sans trop réduire l'excédent de fonctionnement. Pour le budget d'assainissement, la situation est plus complexe car le budget global (fonctionnement + investissement) reste très déficitaire. Aussi, il est proposé d'affecter 10 000 Euros du budget de fonctionnement au budget d'investissement ; cette opération permet de réduire partiellement le déficit d'investissement tout en conservant un léger excédent de fonctionnement. Concernant le budget eau, le fonctionnement et l'investissement étant excédentaires, il est proposé de ne pas procéder à d'affectation de résultat.

Soumises au vote, ces trois propositions d'affectation de résultat sont approuvées à l'unanimité.

e. Vote du budget primitif principal (Commune) et des budgets annexes (Eau et assainissement)

La commission Finances soumet donc au Conseil Municipal un projet de budget qui prévoit, pour le budget de fonctionnement, des dépenses limitées en quasi-totalité aux dépenses incompressibles (eau, chauffage, assurance, déneigement, entretien des véhicules et des bâtiments ...) avec pour seules exceptions le petit budget pour les associations, l'enveloppe pour la fête de village, un budget pour la publication et la diffusion du vassivain, quelques réceptions sommaires pour les cérémonies, un budget pour le fleurissement du village et quelques petites dépenses annexes. Enfin et surtout, le budget proposé acte le non remplacement du responsable technique durant toute la durée de son arrêt. Concernant les recettes, le budget intègre la nouvelle baisse des dotations, table sur la stabilité des rentrées fiscales, sur des ventes de bois conformes à la programmation ONF, et sur un maintien des rentrées locatives à un taux proche de 100% (...).

Pour le budget d'investissement, la commission finance propose un projet de budget intégrant la première tranche de travaux de la salle des fêtes (sous condition d'obtention des 80% d'aides auxquelles la commune est

éligible en cours d'obtention), l'installation de la borne de camping car et quelques aménagement du jardin de ville (pour lesquels la commune a bénéficié de la réserve parlementaire de Mr Guillaume à hauteur de 5 000 Euros), le remplacement de l'auto laveuse et si le budget le permet l'achat de filets anti congères afin de constituer, année après année, un stock suffisant pour couvrir les besoins de la commune. Pour boucler ce budget d'investissement, il est proposé de souscrire un emprunt à hauteur des remboursements de l'année en cours (soit 40 000 Euros) : l'objectif est de financer la part d'autofinancement des investissements sans absorber la totalité des excédents cumulés et sans augmenter l'endettement de la commune.

Pour les budgets eau et assainissement, la commission finance propose un budget à minima afin de maintenir les excédents du budget eau et réduire encore les déficits du budget d'assainissement.

Sauf imprévus (panne du chasse neige, moindre rentrées locatives ...) et sauf conditions météo très hivernales en Novembre et décembre, la commune devrait réussir à maintenir une situation financière saine mais au prix une fois encore de sacrifices importants et d'un appauvrissement progressif de notre commune.

Soumis aux votes, le budget principal, les budgets eau et assainissement et le principe de recours à l'emprunt à hauteur d'environ 40 000 Euros sont approuvés à l'unanimité.

Thomas Ottenheimer profite du vote du budget pour remercier élus et techniciens qui pallient, depuis plusieurs mois, à l'absence du responsable du service technique.

6. Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Denis PELLISSIER en qualité d'adjoint a représenté la commune de Vassieux à l'occasion de la réunion de présentation du règlement de défense Extérieure contre l'incendie ; Il en ressort que les collectivités doivent mettre tout en œuvre pour avoir des bornes de défenses incendies efficaces, des contrôles seront effectués sur les points d'eau. Il conviendra de faire un état des lieux précis sur chaque commune et en cas de carence , d'y remédier .

7. Local Orange : proposition de cession d'Orange à la commune

Orange est propriétaire d'un local situé sur notre commune (référence AB135), en face du groupe scolaire Georges Magnat.

Depuis de nombreuses années ce bâtiment se dégrade. Aujourd'hui la toiture présente un réel danger et nécessite une sécurisation du site dans les plus brefs délais.

Compte tenu de la situation financière de la commune et de l'état du bâtiment, il est proposé au Conseil de ne pas accepter cette proposition d'acquisition en l'état ; un courrier en ce sens sera adressé à la direction d'Orange.

Soumise au vote, cette proposition est refusée à l'unanimité.

8. Bâtiments communaux: grille tarifaire location salle des Fêtes Salle des fêtes chants corses

Philippe Timsonet, en charge des bâtiments communaux, propose une nouvelle grille tarifaire. Après échanges entre les conseillers, différents ajustements sont proposés. En particulier, pour compenser la faible enveloppe budgétaire dédiée aux associations, il est proposé de maintenir la gratuité de la location **aux associations vassivaines à but non lucratif** sans aucune limite de durée de réservation et de nombre de réservation. Pour information, les communes voisines limitent la gratuité aux associations à une seule réservation par an.

Soumis au vote, ce projet de grille tarifaire est approuvé à l'unanimité.

| | <i>par période de 24 h</i> | | | | |
|--|----------------------------|-----------|----------------|----------------|-----------------|
| | 24 heures | 48 heures | de 3 à 4 jours | de 5 à 7 jours | de 8 à 14 jours |
| Tarif de base | 250 | 200 | 160 | 128 | 102 |
| Privé résidant de Vassieux | 120 | 96 | 76 | 60 | 48 |
| Association Vassivaine sans but lucratif | 0 | 50 | 40 | 30 | 20 |
| Autre s Associations | 100 | 80 | 64 | 51 | 40 |
| Mise à disposition pour salle hors sac (pause déjeuner) | 50 € | | | | |
| Forfait nettoyage | 100 € | | | | |

Il conviendra de multiplier le tarif par le nombre de jours correspondant à la location.

Par ailleurs, le Conseil municipal a reçu la demande de TERRA CANTA (Chants Corses) qui disposaient gratuitement depuis des années de la salle des fêtes en été et offraient en contre partie des concerts gratuits. L'association propose cette année de verser la somme de 150 Euros pour la réservation de 2 séjours de 5 jours chacun soit un montant bien en-deçà des tarifs ci-dessus votés. Pour tenir compte des spectacles offerts et pour tenir compte du fait que la gratuité a toujours été proposée, il est convenu pour cette année de demander 200 Euros pour les deux séjours (au lieu de 400 Euros).

9. Comptes rendus réunions : CA Gélinotte – Réunion Eolien PNRV – Comité Syndical PNRV-SDED éclairage public – Epora - CCID - Veolia - CCRV (Bureau, conseil communautaire, commissions)

a. CA Gélinotte (Mars 2016)

Les élus au CA de la Gélinotte informent que lors du dernier CA de la Gélinotte, il a été décidé d'organiser une réunion publique afin de sensibiliser les habitants sur la nécessité de renforcer l'association et favoriser l'émergence d'un nouveau bureau susceptible de pérenniser l'association. Le CA a également été l'occasion d'échanges sur la gestion courante de la structure.

b. Réunion Eolien PNRV (Mars 2016)

Thomas Ottenheimer informe avoir participé à une réunion sur l'éolien organisée par le Parc et informe que :

- Les opérateurs sont très agressifs commercialement et « harcèlent » les communes
- Des contacts ont été noués entre certains opérateurs et certaines communes du Royans
- Les communes qui se sont engagées seules le regrettent
- La procédure à prévoir est extrêmement longue et très « clivante »

- Les opérateurs constatent à posteriori que les projets sont beaucoup plus complexes et onéreux qu'ils ne le pensaient voir irréalisables techniquement
- Le Parc a engagé une réflexion d'ensemble pour analyser l'intérêt des ces projets éoliens

Concernant la commune de Vassieux, Thomas Ottenheimer propose de :

- Refuser toute rencontre directe avec les opérateurs et de renvoyer systématiquement vers la Communauté de Communes ou le Parc du Vercors
- N'engager aucune action sans un avis indépendant sur l'intérêt d'un tel projet et en particulier sans connaître l'avis du Parc
- Ne prendre aucun engagement sans l'avis du Conseil et de la population car le sujet est très sensible

Soumise au vote, ce mode opératoire est validé à l'unanimité

c. Comité Syndical du Parc (18 Mars 2017)

Ce Comité Syndical a été l'occasion de voter le budget 2017 et concernant Vassieux, il a été l'occasion de rappeler l'intérêt du Parc pour les propriétés qu'il détient à Vassieux. Une large réunion de travail est programmée le 03 Mai pour aborder l'avenir des structures vassivaines détenues par le Parc et le renforcement des synergies entre elles et avec le reste du territoire.

d. SDED (éclairage public)

Cette réunion, organisée à la demande des élus, avait pour objectif de clarifier les différentes facturations du SDED concernant la partie éclairage publique. Elle a permis aux élus d'identifier différents problèmes de facturation (pas de baisse de la facturation malgré la mise en place de l'extinction nocturne) et un mauvais suivi des investissements. Le SDED a reconnu ses anomalies et s'est engagé à clarifier très rapidement ces deux points.

Cette réunion a été l'occasion de préciser que

- Toute adaptation de l'extinction nocturne nécessite des investissements lourds que la commune ne peut pas supporter pour le moment
- Les panneaux d'information sur l'extinction à mettre aux entrées du village ont été commandés et devraient être fournis rapidement
- L'extinction des écarts serait possible mais à nouveau très coûteux (prévoir une horloge par luminaire). Pas à l'ordre du jour pour le moment.
- L'installation d'un point lumineux supplémentaire sur le parking de la salle des fêtes est prévue. Denis Pellissier assurera la coordination de l'opération avec Mr Philibert

e. Epora

Epora est un organisme public qui vient en appui des collectivités pour le financement de la réhabilitation de friches industrielles ou de parcelles à l'abandon. Dans le cadre d'un projet engagé par la Communauté de Communes du Royans Vercors, Epora a identifié toutes les parcelles des 18 communes de la CCRV en lien avec direct avec chacune des Communes. Parmi tous les projets identifiés, Epora propose d'en retenir 15 parmi lesquels les anciens baraquements de Vassieux. Toutefois, au regard de la situation financière de la Communauté de Communes, il est probable que le projet Epora se soit pas prioritaire.

f. Commission Consultative des Impôts Directs (Mars 2017)

Cette commission, présidée par le Maire, est exclusivement constituée d'habitants choisis selon une liste établie en début de mandat. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ;
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts). Son rôle est consultatif ;

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;

- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Cette année, pour bien comprendre son fonctionnement, cette commission s'est faite en présence des services fiscaux de Romans sur Isère. Elle a été l'occasion de valider les dossiers soumis par les services fiscaux et il a été convenu que tous les dossiers d'urbanisme soient communiqués aux services fiscaux pour valider les bases locatives.

Désormais que le rôle et le fonctionnement de cette commission sont compris, il est convenu que la CCID se réunira chaque année au mois de Mars.

g. Véolia

La rencontre a été l'objet de refaire un point sur la problématique de rendement et d'envisager l'éventuel renouvellement du contrat d'affermage dans un contexte où la compétence eau doit être transférée à l'intercommunalité d'ici 2020.

Concernant les rendements, Veolia n'est toujours pas en mesure d'expliquer la faiblesse des rendements ni sa dégradation subite et accélérée depuis 2014. Dans ce contexte, Véolia nous encourage à procéder à la mise en place d'ilotages facilitant la recherche de fuite sur ses fonds d'investissement (budget de 20 000 Euros environ).
Soumis à l'approbation du Conseil, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En marge de ces discussions, il est convenu de prendre attache avec l'Agence de l'eau et la Communauté de Communes pour évoquer la problématique de rendement, l'incapacité de la commune à financer les rénovations du réseau et le renouvellement ou non du contrat d'affermage (et les solutions alternatives).

h. CCRV

Thomas Ottenheimer informe le Conseil Municipal des difficultés financières de la Communauté de Communes du Royans Vercors aujourd'hui fusionnées. Ces difficultés proviennent essentiellement de l'ex Communauté de Communes du Pays du Royans.

La feuille de route établie par Pierre Louis Fillet est présentée au Conseil Municipal. Elle précise que le budget 2017 est essentiellement un consolidé des deux budgets précédents et laisse apparaître un important déficit de fonctionnement. Cette feuille de route insiste sur les nécessaires économies et choix difficiles que la CCRV sera amenée à prendre dès cette année dans la perspective de présenter un budget équilibré en 2018.

Enfin, le Conseil Municipal est informé que la CCRV a voté une augmentation de 2% des taxes locales (pour la partie la concernant).

10. Elections présidentielles : organisation du bureau de vote

Le Conseil Municipal valide l'organisation des élections et la tenue des bureaux. Un appel à bénévoles sera éventuellement lancé.

Concernant l'élection présidentielle, après avoir rappelé qu'il n'a jamais évoqué publiquement ses opinions politiques, Thomas Ottenheimer informe que dans l'hypothèse de la présence de Mme Le Pen au second tour de l'élection et si la question lui est posée, il indiquera qu'il votera pour le candidat qui lui sera opposé. Il considère que l'élection de Mme Le Pen serait une source de très fortes divisions dans la société et il considère que le Maire d'une des 5 Communes Compagnons de la Libération se doit de prendre position.

11. Infos diverses : site internet – Vassivain – Aménagement jardin de ville (...)

Philippe Timsonet fait un point sur le lancement du site internet et de sa gestion « au jour le jour ».

Thomas Ottenheimer informe que le prochain Vassivain sera diffusé fin Juin et que, compte tenu de la charge de travail, on s'oriente vers une diffusion annuelle.

Concernant le jardin de ville, un groupe d'élus (Nelly Guillet, Magalie Antressangle, Philippe Timsonet et Thomas Ottenheimer) travaille à une meilleure valorisation du jardin de ville et à une modernisation du rond point.

Il est proposé aux élus que la Commune participe au Concours des villages étoilés ce qui serait la suite logique de l'extinction nocturne. Consulté, le Conseil Municipal approuve cette idée.

Tour de Table

Rémy Jallifier : point sur l'organisation de la journée des chemins

Philippe Timsonet : Point sur le dossier Stade de Biathlon